Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures et de Monsieur Marc Hansen, Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche à la question parlementaire n° 2106 du 31 mai 2016 de Monsieur le Député Marc Baum

Avant de répondre aux questions proprement dites de Monsieur le Député Marc Baum, il n'est pas inutile de rappeler les concepts de base adoptés par le Gouvernement en 2002 concernant la reconversion de la friche industrielle de Belval, ainsi que le développement de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation :

Le concept urbain

La reconversion des friches industrielles, dont celle de Belval, représente une opportunité unique pour le rééquilibre de l'organisation territoriale du Grand-Duché, pour la relance socio-économique du Sud du pays et pour des investissements tant publics que privés.

Le projet de reconversion de la friche de Belval prévoit la création d'un nouveau quartier urbain multifonctionnel qui regroupe des activités socio-économiques diversifiées, utiles et nécessaires à une vie urbaine durable, orientée vers l'avenir, dont notamment des espaces de bureaux, de commerces et restaurants, de logements, de loisirs. Il s'agit d'éviter une agglomération urbaine monofonctionnelle dont les déficiences sont largement connues.

L'option de concevoir la Terrasse des Hauts Fourneaux également comme quartier mixte et d'y créer un mélange de fonctions publiques et privées afin de créer un lieu d'activités, d'échanges et de synergies multiples a volontairement été retenue.

La Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation complète l'offre et contribue à la diversification aussi bien des activités que de la population. Le programme de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation comprend en sus des activités universitaires et de recherche, également des start-up et entreprises de la nouvelle économie, des commerces, restaurants et cafés, des services et administrations de l'État, les archives nationales, le centre de musique amplifiée, des infrastructures socio-culturelles, pédagogiques, événementielles et de congrès.

L'Université et les centres de recherche sont donc implantés et intégrés dans la ville, contrairement au modèle des campus universitaires étrangères des années soixante qui se trouvaient généralement isolés en périphérie. Dans ce sens, il convient plutôt de parler de pôle universitaire au Nord de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation que de campus universitaire, pôle qui se place donc dans un contexte urbain cohérent et global qui est toujours en devenir. Ce vaste programme urbain est loin d'être finalisé et de nombreux projets restent à être achevés ou réalisés.

Les « Maisons » thématiques

C'est dans ce contexte de pôles d'activités thématiques que s'inscrivent, au Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, la Maison du Savoir, la Maison des Sciences Humaines et la Maison du Nombre et des Arts et des Etudiants, maisons indépendantes regroupant les fonctions spécifiques de l'enseignement supérieur, de la recherche ou encore des activités

administratives, pédagogiques, sociales et culturelles. Elles constituent avec les autres immeubles, publics et privés, un quartier de ville mélangeant les fonctions et activités.
Ces maisons sont occupées en majeure partie par l'Université du Luxembourg mais également par d'autres institutions telles que le Fonds National de la Recherche (FNR), la Fondation Restena, l'Institut Universitaire International de Luxembourg (IUIL), le Luxembourg Income Study Database (LIS) et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER). Ces bâtiments ne sont pas attribués à un utilisateur unique mais à des fonctions ou activités spécifiques.

Le concept des « maisons » thématiques qui restent la propriété de l'Etat et la décision de créer des bâtiments dynamiques à grande flexibilité et accessibles à plusieurs utilisateurs expriment aussi la volonté politique de créer des lieux de partage, d'échanges et de rencontres favorisant des synergies à tous niveaux entre les activités de tous les acteurs, quelle que soit leur appartenance institutionnelle. Ces synergies et l'utilisation commune d'une partie de ces infrastructures modernes et bien équipées par tous les acteurs du site conduisent à une meilleure occupation des bâtiments, à une réduction du programme à construire et donc à des économies concernant le coût de construction et les frais d'entretien, de maintenance et d'exploitation. Ce partage de surfaces est possible au vu du fonctionnement par semestres de l'Université du Luxembourg, de l'envergure du nombre de salles planifiées et construites et du faible taux d'occupation actuel du bâtiment par l'Université.

Concernant la question 1

Précisons tout d'abord que l'Université du Luxembourg n'est pas locataire de locaux, de salles de cours ou d'auditoires auprès du Fonds Belval, établissement public en charge de la gestion des bâtiments de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation ; ces locaux sont mis gratuitement à la disposition de l'Université ainsi qu'aux autres institutions publiques concernées.

Il est par ailleurs évident que l'Université du Luxembourg est prioritaire dans la réservation des salles de cours et des auditoires.

Il y a également lieu de faire remarquer que c'est l'Etat qui est propriétaire des terrains et des bâtiments achevés alors que, par la loi du 24 novembre 2015 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest, l'Etat délègue au Fonds Belval notamment la gestion des infrastructures réalisées pour le compte de l'Etat.

Retenons encore que, comme développé précédemment, la Terrasse des Hauts Fourneaux est conçue comme quartier urbain mixte, qui est en plein développement, et non comme campus universitaire monofonctionnel.

Force est de constater que toute institution présente à Belval doit disposer d'un certain degré d'autonomie afin de pouvoir développer ses idées, ses identités, un sentiment d'appartenance et de communauté, tout en favorisant la participation et une ambiance conviviale ; celle-ci devra se faire dans le respect des infrastructures mises à disposition et des autres utilisateurs qui partagent les surfaces dites communes.

Dans leurs surfaces privatives, tous les occupants disposent par ailleurs d'une autonomie totale d'aménagement et d'utilisation.

La gestion du site et des bâtiments par le Fonds Belval confère une autonomie adéquate aux différents utilisateurs et à l'Université du Luxembourg, aussi bien en ce qui concerne les surfaces privatives que communes. Il n'est cependant pas toujours fait usage de ces possibilités qui comportent également des obligations et responsabilités. Aussi, comme dans tout nouveau projet, et plus particulièrement dans un projet de l'envergure et de la complexité de celui de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, des optimisations et adaptations continues aux besoins réels et constatés au courant des premiers mois, voire années, de fonctionnement sont normales et nécessaires.

Rappelons par ailleurs que la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation est toujours en voie de réalisation et que de nombreux bâtiments, dont la Maison des Arts et des Etudiants ou la Maison du Livre, le futur Learning Center, sont encore en chantier. En outre, des équipements scientifiques et mobiliers qui ont été définis en fonction des premières expériences restent à être livrés. Ces éléments contribueront certainement à une amélioration et un développement de la vie urbaine et estudiantine tout comme le nombre d'étudiants qui est actuellement assez faible par rapport aux capacités des bâtiments et du site mais qui augmentera dans les années à venir. Il en est de même en ce qui concerne les futures petites surfaces commerciales, ainsi que les restaurants et cafés qui contribueront également à l'animation du site.

Retenons finalement que le Fonds Belval, l'Université du Luxembourg et les autres institutions publiques présentes sur le site poursuivent tous le même but : créer des lieux intéressants, attrayants et vivants alors que des solutions optimisées se dégageront des dialogues et des expériences vécues. Si tout est mis en œuvre pour contribuer efficacement à une ambiance agréable et une identité forte du site, il y a cependant lieu de noter que la présence de bâtiments, d'équipements et d'aménagements intérieurs et urbains est une condition nécessaire mais non suffisante. Il est évident que notamment le nombre d'étudiants présents sur le site, l'offre, la qualité et le calendrier des cours et conférences, l'attractivité des activités universitaires et para-universitaires, la communication interne et les prises en charge et encadrements des étudiants constituent des facteurs tout aussi importants. Aussi la forte proportion d'étudiants résidant au Luxembourg qui quittent souvent le site après les cours n'est-elle pas susceptible de favoriser le développement de vraies communautés de vie universitaires comme dans les grandes métropoles.

Concernant la question 2/

Il est évident qu'une priorité est accordée à l'Université du Luxembourg en ce qui concerne l'utilisation et la réservation des salles de cours et des auditoires. L'Université introduit neuf mois avant le début de chaque semestre ses besoins en salles en y prévoyant une réserve supérieure à 30% ; ces locaux sont dès ce moment réservés à l'Université.

Les bâtiments de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation ont été conçus pour pouvoir accueillir à moyen et long terme quelque 7'000 étudiants. L'Université du Luxembourg est actuellement présente sur le site de Belval avec environ 2'100 étudiants qui ne sont cependant pas tous présents en même temps sur site. Il en résulte qu'actuellement environ 20% des capacités en heures des infrastructures d'enseignement de la Maison du Savoir sont utilisées lors des périodes d'enseignement. A cela s'ajoutent les périodes creuses de

l'Université du Luxembourg - les cours d'enseignement n'ayant lieu que pendant 2 semestres à 3 mois - pendant lesquelles les infrastructures d'enseignement sont moins occupées bien que les examens et quelques autres activités universitaires aient également lieu pendant cette période.

81 salles de cours et auditoires sont mis à la disposition des utilisateurs de la Cité des Sciences dans la Maison du Savoir ; ceux-ci permettent d'organiser plus de 30'000 cours ou manifestations sur 6 mois.

Par rapport à ce chiffre, seulement 33 événements publics externes (ministères, administrations, ...) et 5 manifestations de sociétés privées ont été organisés par le Fonds Belval dans la Maison du Savoir au cours des six premiers mois de 2016 ; ceux-ci correspondent à 0,99% et 0,15% de la capacité de la Maison du Savoir respectivement à 1,63% et 0,25% des réservations faites par l'Université pour le semestre d'été 2016.

A ces événements externes s'ajoutent encore 28 manifestations des institutions et centres de recherche publics présents à la Cité des Sciences autres que l'Université.

Qu'on fasse le calcul par nombre ou par durée des manifestations, le ratio est toujours en-dessous de 2% des capacités maximales respectivement en-dessous de 3,5% des réservations de l'Université du Luxembourg. A noter encore qu'une partie de ces événements a eu lieu dans le grand auditoire qui se trouve au sous-sol et qui n'est pas utilisé par l'Université au quotidien.

Au vu du petit nombre de manifestations externes, au vu des salles d'enseignement et d'auditoires vacants et de l'actuel faible taux d'occupation par l'Université du Luxembourg, l'organisation d'événements externes, publics ou privés, ne crée pas, à l'heure actuelle, de conflit de cohabitation, voire d'organisation et le Gouvernement ne voit dès lors aucune contre-indication à mettre ces infrastructures et équipements performants à la disposition d'autres utilisateurs publics ou privés.

Aussi le reproche parfois formulé que des intérêts économiques primeraient n'est-il pas tenable au vu du faible nombre de manifestations privées et du fait que les salles sont mises gratuitement à la disposition des institutions publiques.

Retenons cependant qu'avec la croissance du nombre d'étudiants à la Cité des Sciences, les possibilités de locations ou de mises à disposition de salles à des institutions ou sociétés externes, publiques ou privées, seront réduites.

A préciser en outre que chaque demande de réservation introduite est soumise à une analyse préliminaire afin de garantir qu'elle soit compatible avec le bon fonctionnement de l'Université du Luxembourg. Notons aussi que les événements externes présentent souvent une opportunité pour l'Université dans la mesure où certains événements organisés au sein de la Maison du Savoir couvrent des domaines dans lesquels l'Université est également active, favorisant ainsi des échanges intéressants entre le monde académique et le monde économique.

Concernant la question 3

Comme indiqué dans la réponse à la question 2, les manifestations privées organisées dans la Maison du Savoir représentent un pourcentage infime. Par ailleurs, celles-ci peuvent constituer

un échange intéressant pour l'Université du Luxembourg sans qu'elles n'entrent en conflit avec le fonctionnement quotidien de l'Université.

Vu également que les salles de cours et auditoires ne sont actuellement utilisés par l'Université du Luxembourg que de l'ordre de 20% de la capacité maximale en heures, une mise à disposition des infrastructures aux autres institutions de recherche publiques du site ou établissements publics ou encore à des sociétés privées est parfaitement possible sinon une obligation; au lieu de laisser ces infrastructures modernes, fonctionnelles et à la pointe de la technologie vides et non utilisées et d'en enregistrer que les seuls frais courants d'entretien, de maintenance et d'énergie, il est logique d'en faire profiter notamment les autres institutions de recherche publiques du site, des ministères et d'autres entités publiques ou encore des sociétés privées. Lorsque le nombre des étudiants inscrits à Belval et les besoins réels de l'Université du Luxembourg en salles de cours et auditoires augmenteront, les possibilités de mise à disposition des infrastructures à des entités privées diminueront en conséquence.

Concernant la question 4

Il est sans aucun doute préférable de mettre à la disposition des étudiants des locaux adéquats permanents que de recourir à des solutions temporaires et coûteuses telles que la construction d'infrastructures préfabriquées.

Le concept de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation prévoit justement que la Maison des Arts et des Etudiants, actuellement en voie de réalisation, mette des espaces à la disposition des étudiants. L'achèvement des travaux de la Maison des Arts et des Etudiants est prévu pour la mi-2017. Sur demande expresse de l'Université du Luxembourg - et en attendant la mise en service de la Maison des Arts et des Etudiants - des infrastructures temporaires existantes sur le site de Belval seront provisoirement mises à la disposition des associations estudiantines. Il s'agit du pavillon préfabriqué utilisé jadis par l'ADEM ; cette infrastructure a été réalisée par l'Administration des bâtiments publics et la décision d'attribution de ces locaux à l'Université du Luxembourg a été prise par la Commission des Loyers.

Concernant la question 5

Tel qu'indiqué au projet de loi relatif à la construction de la Maison des Arts et des Etudiants, le programme de construction prévoit des surfaces pour les étudiants, leurs organisations, associations et clubs, leur permettant de se réunir et de travailler dans un contexte approprié. Les locaux mis à leur disposition relèvent de leur responsabilité tout en restant dans la gestion centrale de l'Université du Luxembourg.

L'ouverture au public et la possibilité d'utilisation de certains espaces par des externes est également une composante de la Maison des Arts et des Etudiants qui se comprend comme une autre fenêtre ouverte au monde non académique pour contribuer à la diffusion du savoir au sens le plus large du terme.

Une éventuelle autogestion des locaux occupés par les étudiants est une question interne à l'Université du Luxembourg.

Le projet de la Maison des Arts et des Etudiants est développé en étroite collaboration avec les services responsables de l'Université du Luxembourg qui devraient transmettre les intérêts et besoins des étudiants, conformes aux visions et règles de fonctionnement de l'Université, tout

en les coordonnant avec les nécessités et desideratas des autres services de l'Université à occuper le même bâtiment. Ainsi, de nombreuses adaptations ont déjà été apportées au projet suite à des demandes de changement de programme et la formulation de nouveaux besoins par l'Université du Luxembourg.

Concernant la question 6

La communauté universitaire ainsi que les autres utilisateurs de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation étaient impliqués dès le départ, dans le respect des activités et compétences de tout un chacun, dans les discussions concernant le développement et la gestion du site et des bâtiments, notamment dans des réunions de travail et dans des jurys de concours d'architecture. Comme tous les acteurs de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, l'Université du Luxembourg et le Fonds Belval participent activement au développement du site par l'organisation de nombreuses activités culturelles, éducatives, sportives, de loisir et autres, ainsi que par la réalisation de nouvelles infrastructures.

Rappelons finalement que les Maisons du Savoir, des Sciences Humaines et de l'Innovation n'ont été mises en service qu'il y a 9 mois alors que d'autres infrastructures sont encore en voie de réalisation.

Ainsi, chaque nouveau projet urbain d'une certaine envergure et d'un certain degré de complexité demande du temps pour se développer en un espace de vie durable, dynamique et attractif, orienté vers le futur et pour voir les interactions avec les résidents, employés, étudiants, visiteurs et commerçants, ainsi que l'appropriation des lieux se mettre en place.

La qualité et l'ambiance d'un lieu ne se décrètent, elles se développent progressivement.